

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars à 19h, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 18/03/2019.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/02/2019
- 4- Approbation du compte administratif communal 2018
- 5- Approbation du compte administratif assainissement 2018
- 6- Approbation du compte administratif eau 2018
- 7- Approbation du compte de gestion communal 2018
- 8- Approbation du compte de gestion assainissement 2018
- 9- Approbation du compte de gestion eau 2018
- 10- Affectation du résultat 2018 de la commune
- 11- Affectation du résultat 2018 du service assainissement
- 12- Affectation du résultat 2018 du service eau
- 13- Examen des subventions aux associations
- 14- Vote des taux communaux
- 15- Adoption du Budget primitif communal 2019
- 16- Adoption du Budget primitif assainissement 2019
- 17- Adoption du Budget primitif eau 2019
- 18- Proposition d'une mise à disposition des animatrices de la commune auprès de la CC2V pour l'ALSH 2019
- 19- Questions diverses

**Appel**

**M. DAMIEN** procède à l'appel :

**Etaiet présents**

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Madame Françoise DACQUIN, Madame Françoise CORTES, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX (arrivé à 19h05), Madame Liliane BRUNEL, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Madame Céline HUTCHINSON, Monsieur Sébastien CHOQUET, Madame Valérie LAPIERRE,

**Etait absent représenté**

Monsieur Philippe VAN DE SYPE (pouvoir à Monsieur Michel DÉCHAUX)

**Etaiet absents**

Madame Mireille MOENS, Madame Julie SANZEY, Monsieur Laurent LESUR

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents d'avoir répondu à la convocation. Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance concernant la modification des statuts du Syndicat des eaux, qui sera abordé en fin de séance. Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Valérie LAPIERRE est désignée secrétaire de séance.

### 2019-06 Approbation du compte rendu des délibérations et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/02/2019

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Considérant que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu des délibérations et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/02/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/02/2019.

### 2019-07 Approbation du compte administratif communal 2018

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Madame Françoise CORTES doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif communal 2018 qui est crédité d'un excédent de clôture de 436 580.68€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	223 122.72€
	Recettes	263 500.56€
	<b>Solde</b>	<b>+ 40 377.84€</b>

*Fonctionnement	Dépenses	844 915.34€
	Recettes	1 241 118.18€
	<b>Solde</b>	<b>+ 396 202.84€</b>

<b>*Solde</b>	<b>Dépense</b>	<b>1 068 038.06€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 504 618.74€</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+436 580.68€</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 11 voix pour), le compte administratif communal 2018 faisant ressortir un excédent global de 436 580.68€.

### 2019-08 Approbation du compte administratif assainissement 2018

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Madame Françoise CORTES doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif assainissement 2018 qui est crédité d'un excédent de clôture de 585 914.99€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	733 077.50€
	Recettes	1 127 665.56€
	<b>Solde</b>	<b>+ 394 588.06€</b>

*Fonctionnement	Dépenses	19 542.97€
	Recettes	210 869.90€
	<b>Solde</b>	<b>+ 191 326.93€</b>

<b>*Solde</b>	<b>Dépense</b>	<b>752 620.47€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 338 535.46€</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+585 914.99€</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 11 voix pour), le compte administratif assainissement 2018 faisant ressortir un excédent global de 585 914.99€.

## 2019-09 Approbation du compte administratif eau 2018

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Madame Françoise CORTES doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif eau 2018 qui est crédité d'un excédent de clôture de 118 446.57€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	11 766.00€
	Recettes	56 399.77€
	<b>Solde</b>	<b>+ 44 633.77€</b>

*Fonctionnement	Dépenses	12 361.00€
	Recettes	86 173.80€
	<b>Solde</b>	<b>+ 73 812.80€</b>

<b>*Solde</b>	<b>Dépense</b>	<b>24 127.00€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>142 573.57€</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+ 118 446.57€</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 11 voix pour), le compte administratif eau 2018 faisant ressortir un excédent global de 118 446.57€.

## 2019-10 Approbation du compte de gestion communal 2018

Le Compte administratif de l'exercice 2018 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 436 580.68€ réparti comme suit :

*Investissement	+ 40 377.84€
*Fonctionnement	+396 202.84€
*Solde	+436 580.68€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2018 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 12 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion communal 2018 présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2018 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

## 2019-11 Approbation du compte de gestion assainissement 2018

Le Compte administratif de l'exercice 2018 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 585 914.99€ réparti comme suit :

*Investissement	+394 588.06€
*Fonctionnement	+191 326.93€
*Solde	+585 914.99€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2018 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 12 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du service assainissement présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2018 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

### **2019-12 Approbation du compte de gestion eau 2018**

Le Compte administratif de l'exercice 2018 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 118 446.57€ réparti comme suit :

*Investissement	+ 44 633.77€
*Fonctionnement	+ 73 812.80€
*Solde	+118 446.57€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2018 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 12 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du service eau présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2018 pour le budget eau, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

### **2019-13 Affectation du résultat 2018 de la commune**

Le compte administratif communal 2018 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 396 202.84€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 40 377.84€

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068.

Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 12 voix pour, d'affecter au budget communal 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 100 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 40 377.84€ arrondi à 40 377€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 296 202.84€ arrondi à 296 202€.

## **2019-14 Affectation du résultat 2018 du service assainissement**

Le compte administratif service assainissement 2018 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 191 326.93€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 394 588.06€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 12 voix pour, d'affecter au budget assainissement 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 100 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 394 588.06€ arrondi à 394 588€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 91 326.93€ arrondi à 91 326€.

## **2019-15 Affectation du résultat 2018 du service eau**

Le compte administratif service eau 2018 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 73 812.80€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 44 633.77€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 12 voix pour, d'affecter au budget eau 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 44 633.77€ arrondi à 44 633€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 73 812.80€ arrondi à 73 812€.

## **2019-16 Examen des subventions aux associations**

Il est entendu que les élus membres du bureau d'une des associations présentes sur la liste ne participent pas au vote des subventions les concernant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions aux différentes associations selon le tableau ci-joint pour l'année 2019 en proposant les mêmes subventions aux associations comme l'an passé mais en prévoyant davantage en subvention exceptionnelle ; Ainsi la commune pourra verser si besoin une subvention à l'association SPA afin qu'elle puisse prendre en charge les chiens et chats errants éventuels dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour, approuve les propositions présentées ci-dessus et décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau ci-joint.

## **2019-17 Vote des taux communaux**

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 étaient fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

Compte tenu de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 12 voix pour, de maintenir les taux de 2018 en 2019 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

#### **2019-18 Adoption du budget primitif communal 2019**

Vu l'avis de la commission finances du 19/03/2019,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à 12 voix pour, le budget primitif communal 2019 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 1 041 658.00€

\*Pour la section d'investissement : 308 741.00€

#### **2019-19 Adoption du budget primitif assainissement 2019**

Vu l'avis de la commission finances du 19/03/2019,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 12 voix pour, le budget primitif assainissement 2019 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 189 493.00€

\*Pour la section d'investissement : 1 103 178.00€

#### **2019-20 Adoption du budget primitif eau 2019**

Vu l'avis de la commission finances du 19/03/2019,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 12 voix pour, le budget primitif eau 2019 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 98 578.00€

\*Pour la section d'investissement : 123 511.00€

#### **2019-21 Proposition d'une mise à disposition des animatrices du service périscolaire cantine de la commune auprès de la CC2V pour l'ASLH 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à disposition du centre aéré de la CC2V les animatrices du périscolaire cantine ainsi que les agents d'entretien si besoin pour travailler au sein du centre aéré de la CC2V comme l'an dernier.

Vu la délibération du 27/03/2018 pour cette mise à disposition du personnel à la CC2V,

Vu le besoin en personnel de la CC2V pour le centre aéré 2019,

Vu la possibilité de mettre à disposition le personnel communal défini ci-dessus,

Considérant que la commune doit accueillir en 2019 le centre aéré de la CC2V comme l'an dernier,

Considérant que l'accord des agents sera préalablement demandé,  
Considérant que le comité CAP du centre de gestion sera consulté conformément à la procédure de mise à disposition,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 12 voix pour) donne son accord pour :

- Mettre à disposition le personnel communal nécessaire indiqué ci-dessus auprès de la CC2V dans le cadre de l'organisation du centre aéré
- Autoriser le Maire à signer la convention avec la CC2V de mise à disposition de ce personnel et tout document s'y rapportant,
- Prévoir les crédits nécessaires au budget primitif communal 2019 dans le cadre de cette convention avec la CC2V.

### **2019-22 Modification des statuts du syndicat de production d'eau potable Montmacq/Le Plessis Brion**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Déchaux Président du Syndicat Intercommunal de production d'eau potable MONTMACQ- PLESSIS BRION.

Monsieur Déchaux expose :

Vu la révision des statuts du Syndicat Intercommunal de production d'eau potable MONTMACQ- PLESSIS BRION en 2012 et 2013 en rajoutant à la production, la distribution de l'eau potable dans le cadre de la loi sur l'eau et à la demande de l'Agence de l'eau pour l'octroi de subvention,

Considérant la demande de la Sous-Préfecture de modifier les statuts du Syndicat d'eau en retirant la distribution afin de valider la DSP eau renouvelée,

Considérant la délibération du Syndicat d'eau du 25/03/2019 révisant les statuts,

Considérant l'urgence pour le Syndicat d'eau de disposer des avis des deux collectivités concernées relatifs à cette modification des statuts,

Monsieur Déchaux propose à la commune de valider les statuts du Syndicat d'eau dans lesquels le terme de distribution est retiré.

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 20/12/2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 12 voix pour, de donner un avis favorable à la révision des statuts du Syndicat Intercommunal de production d'eau potable MONTMACQ- PLESSIS BRION comme exposée et proposée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

---

DELIBERATIONS AFFICHEES ET VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 29/03/2019

---



Le Maire,

*Damien*  
Jean-Pierre DAMIEN

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de LE PLESSIS BRION dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage ou à compter de la réponse de la commune de LE PLESSIS BRION si un recours gracieux a été préalablement déposé.*





MAIRIE DE LE PLESSIS BRION  
SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 VOTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2019

**Détail des subventions et participations -votées au BP 2019 lors du Conseil  
Municipal du 26/03/2019- SECTION DE FONCTIONNEMENT  
(annexe à la délibération n°2019-16)**

Articles	Dépenses	PROPOSITIONS 2019	SUBVENTIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 26/03/2019
<b>6574</b>	Subventions aux associations	<b>13 123.00 €</b>	<b>13 123.00 €</b>
	Amicale du Personnel	2 600.00 €	2 600.00 €
	Anciens combattants	454.00 €	454.00 €
	APE (Association des Parents d'Elèves)	163.00 €	163.00 €
	Association Détente et loisirs	163.00 €	163.00 €
	Compagnie d'Arc	163.00 €	163.00 €
	Magic Danse	163.00 €	163.00 €
	Plurielles collections	163.00 €	163.00 €
	Pyrabrion	163.00 €	163.00 €
	RESPEK	163.00 €	163.00 €
	Sauvegarde et nature	163.00 €	163.00 €
	Société de chasse	163.00 €	163.00 €
	Vocali (chorale)	163.00 €	163.00 €
	U.S.P.B. (football)	2 000.00 €	2 000.00 €
	Plessis Patchwork	163.00 €	163.00 €
	Le Plessis Brion pétanque loisirs (créée le 22/02/13)	163.00 €	163.00 €
	Subvention coopérative élémentaire Participation aux voyages et spectacles - 17€/élève	1 275.00 €	1 275.00 €
	Subvention coopérative maternelle (17€/enfant)	748.00 €	748.00 €
<b>6748</b>	Subvention exceptionnelle	<b>2 685.00 €</b>	<b>2 685.00 €</b>
	MUTUELLE COLLECTIVITE (MIE)	4 000.00 €	4 000.00 €
	Provisions	0.00 €	0.00 €
<b>6574 et 6748</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>15 718.00 €</b>	<b>15 718.00 €</b>

Subventions pour les associations extérieures

	Donneurs de sang	0.00 €	0.00 €
	Amicale des pompiers de Thourotte	90.00 €	90.00 €
	Mucoviscidose	0.00 €	0.00 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>90.00 €</b>	<b>90.00 €</b>
<b>6574 et 6748</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 808.00 €</b>	<b>15 808.00 €</b>

